

Commune de BRACON

DICRIM

***DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS***

Éditorial

Ce Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document destiné à nos concitoyens.

Il récapitule et définit les principaux risques auxquels nous pouvons être confrontés et rappelle, à la dernière page, les numéros qu'il convient d'appeler en cas d'urgence.

Surtout, pour chaque risque, ce document énonce très simplement les bons réflexes et la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Ainsi, notre commune est confrontée à différents risques. Certains, comme les risques inondation et mouvements de terrains ont fait l'objet de Plan de Prévention des Risques, d'autres risques comme les tempêtes et les séismes sont aussi abordés ici.

Le Maire

Sommaire

► **Le risque inondation**

- définition du risque.....
- le risque à BRACON.....
- la prévention.....
- consignes de sécurité.....

► **Le risque mouvements de terrains**

- définition du risque.....
- le risque à BRACON.....
- la prévention.....
- consignes de sécurité.....

► **Le risque tempête**

- définition du risque.....
- le risque à BRACON.....
- la prévention.....
- consignes de sécurité.....

► **Le risque sismique**

- définition du risque.....
- le risque à BRACON.....
- la prévention.....
- consignes de sécurité.....

► **Les numéros utiles.....**

Le risque « inondation »

Définition

Le risque inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau (crue) provoquée par des pluies importantes et durables.

La formation des crues peut être la conséquence de 2 types d'évènements climatiques :

Les pluies régulières : Un paramètre important quant à la formation des crues est la saturation préalable du sol. Que ce soit lors de période de fonte des neiges ou de périodes pluvieuses assez longues, la saturation empêche l'infiltration et engendre un fort ruissellement.

Les évènements orageux : ces orages estivaux localisés interviennent sur les reliefs du plateau jurassien mais aussi en plaine et sont à l'origine de crues dites « éclairs » avec une montée des eaux très rapide et des temps de concentrations très court.

A BRACON

- *Aucun évènement relevé*
- *les principaux secteurs touchés dans la commune sont ceux mentionnés au PPRi*

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La Furieuse prend sa source à Pont d'Héry à 570 m d'altitude et traverse la région de Salins-les-Bains sur une longueur de 17 km avant de se jeter dans la Loue entre Rennes-sur-Loue et Grange-de-Vaivre. Ses principaux affluents sont les ruisseaux de Gouailles, de la Vache et d'Ivrey.

Sa configuration est celle d'un torrent coulant dans une vallée étroite. Dans la traversée de Salins et de Bracon, la rivière est en grande partie canalisée avec un petit tronçon couvert en centre ville.

1. Nature et caractéristiques des crues

La Furieuse et le Gouailles ont connu de nombreuses crues au cours des siècles : on peut citer celles de 1512, 1599, 1608, 1728, 1767, 1840 et 1841. Elles peuvent aussi bien survenir en hiver suite à plusieurs épisodes pluvieux qui saturent les sols que toute l'année si elles sont provoquées par de violents orages estivaux sur le relief du premier plateau jurassien. La nature marneuse des sols favorise une montée des eaux brutale, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues rapides ».

La plus forte crue connue de la Furieuse dans la période récente est celle de juillet 1980. Les études préalables au plan de prévention des risques ont toutefois montré que cette crue avait été provoquée en grande partie par le Gouailles et que sur la Furieuse amont, la montée des eaux n'avait pas été exceptionnelle.

C'est donc une crue de type centennal, au moins aussi forte que celle de 1980, qui a été retenue comme crue de référence pour l'établissement du plan de prévention des risques sur les deux rivières dans la traversée de Salins et de Bracon.

2. Intensité des inondations

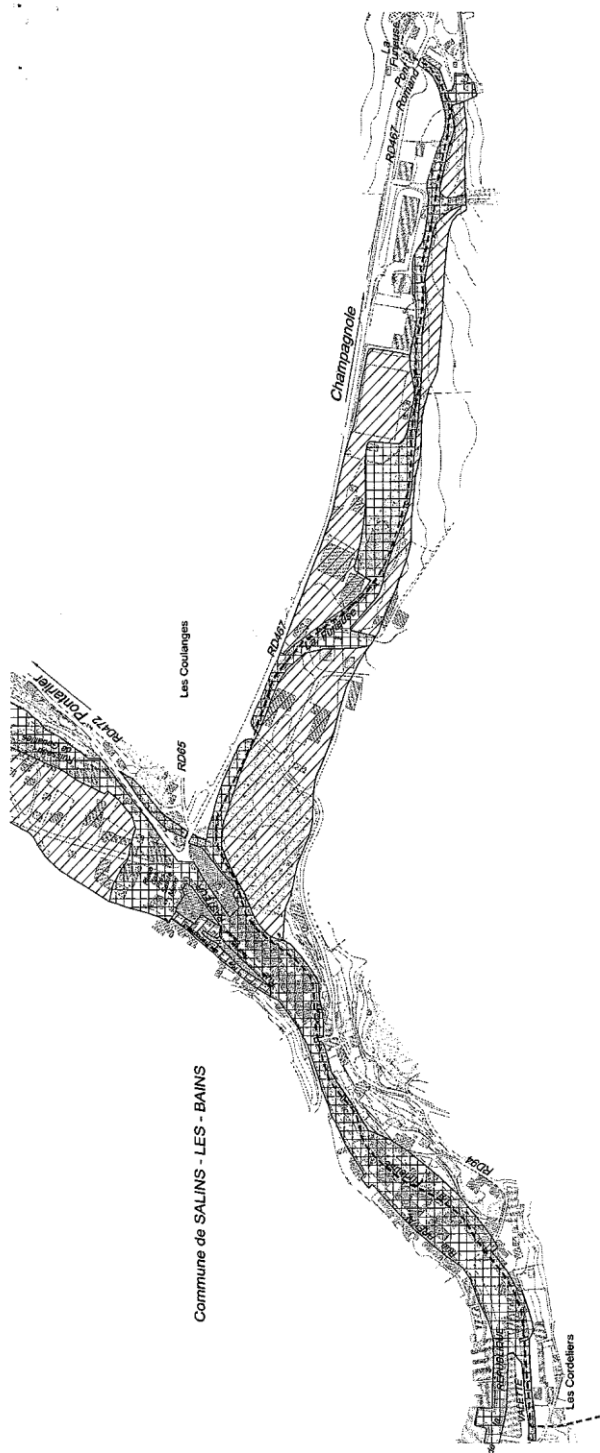
Les niveaux de danger (ou aléas) dans la zone inondable de la crue centennale sont définis comme suit sur la carte des aléas :

- aléa modéré : hauteur de submersion inférieure à 0.50 m et vitesse du courant modéré (inférieure à 0.50 m/s environ) pour la crue de référence.
- aléa fort : hauteur supérieure à 0.50 m ou vitesse forte (plus de 0.5 m/s) pour la crue de référence.

Deux types de zones inondables sont à distinguer : les zones riveraines des deux cours d'eau, submersibles par débordement, et certaines rues parallèles à la rivière qui canalisent une partie des eaux débordées (environ 40 % du débit pour la crue de référence) et qui constituent des couloirs d'écoulement secondaires.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

Légende			
	Aléa modéré	-----	Limite communale
	Aléa fort	■■■■■■■	Section couverte



 République Française Ministère de l'Équipement Direction Régionale de l'Équipement Jura	Commune de BRACON EXTRAIT DE LA CARTE DES ALEAS (PPRI de La Furieuse et du Couailles)	Mars 2008 1/1 Echelle : 1/5000

La prévention

Le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Furieuse et du ruisseau de Gouaille (le PPRI est consultable en Mairie) a été approuvé par la Préfet le 27 mai 2008.

Afin de ne pas aggraver l'effet des crues, la commune applique les dispositions du PPRI en vigueur et annexées au PLU de la commune.

Les zones d'aléas définies dans les études ont été calculées par rapport à la crue de juin 1980 retenue comme phénomène de référence.

Consignes de sécurité

- Les bons réflexes -

Avant la crue :



Pendant la crue :



Après la crue :

- * Mettez les produits toxiques hors d'atteinte.
- * Soyez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).

- * Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.
- * Fermez le gaz et l'électricité.

- * Montez à pied aux étages.
- * Restez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes)

- * N'allez pas chercher vos enfants à l'école, car celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- * Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

- * Aérez et désinfectez les locaux.
- * Évaluez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.
- * N'établissez l'électricité que sur une installation sèche.

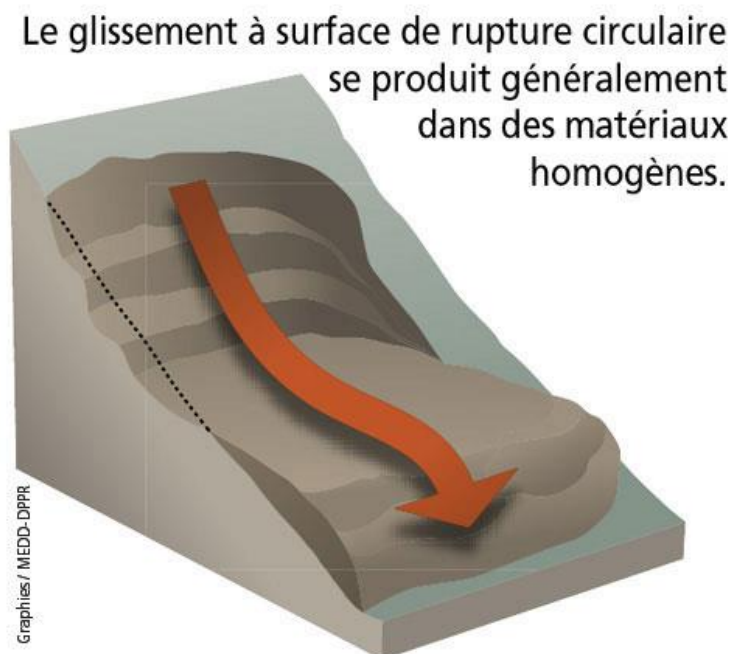
Le risque «mouvements de terrains »

Définition

Le risque « **mouvement de terrain** » se caractérise par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il résulte de processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme, dont les effets sont soit soudains, soit continus.

Il peut se traduire par, un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles, des phénomènes de gonflement ou de retrait, un tassement des sols, des glissements de terrain par rupture d'un versant, des chutes de blocs ou des coulées boueuses ou torrentielles.

Les mouvements de terrain constituent généralement des phénomènes ponctuels, de faible ampleur et d'effets limités. Mais par leur diversité et leur fréquence, ils sont néanmoins responsables de dommages et de préjudices importants et coûteux.



La surface de rupture le long de laquelle se déplace un glissement peut être plane (discontinuité, joint de stratification), circulaire ou complexe.

A BRACON

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Le secteur de Salins-BRACON est situé dans la bordure Nord du Revermont. Le relief est marqué par un ensemble de reculées qui entaillent les plateaux du Jura, le régime torrentiel des cours d'eau et les fortes pentes sont des facteurs d'érosion importants.

Historiquement, ce secteur est marqué par la catastrophe de Cercennes en 1643 qui a vu la disparition d'un village emporté par un effondrement de la falaise et un glissement de terrain ayant affecté les marnes du Lias. Plus récemment, le glissement de « sur Gouailles » en 1983 a montré la vulnérabilité générale des versants marneux et les éboulements de 1990 celle des parois rocheuses.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- *Les calcaires compacts qui constituent les falaises*
- *Les marnes et marno calcaires du Lias*
- *Les formations superficielles récentes : alluvions de la Furieuse et du ruisseau de Gouaille*

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) *L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.*
- b) *Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.*

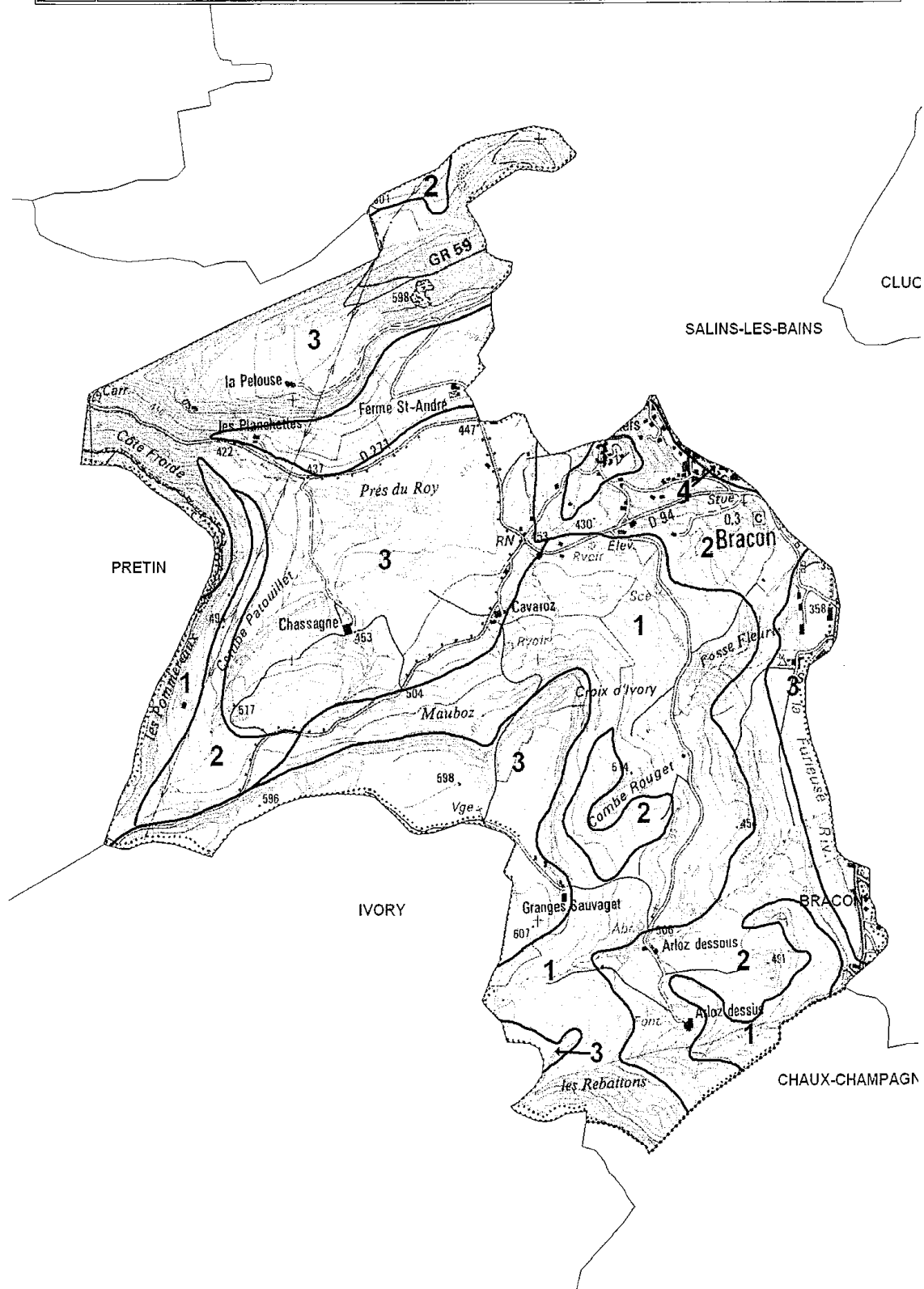
Les mouvements lents et continus sont classés en aléa faible (zone 3 du zonage réglementaire) et les mouvements rapides et discontinus en aléa fort (zone 1) ou moyen (zone 2) s'ils sont maîtrisables. Les anciennes exploitations minières (sel, gypse) ont été prises en compte dans la définition des aléas.

B/ EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE (1 planche)

Légende du zonage réglementaire

Zone 1 : risque majeur Zone 2 : risque moyen Zone 3 : risque mineur

Zone 4 : lit majeur de la Furieuse (non réglementé) Zone 0 : hors PPRN



Historique des évènements

Pas d'évènement particulier signalé

Travaux de protection

Pas de travaux particulier

La prévention

*La commune de BRACON est comprise dans le **Plan de Prévention des Risques Naturel géologique des communes de Salins – BRACON** approuvé le 1 mars 1999.*

Le PPR implique un repérage des zones vulnérables exposées aux aléas. Dans ces zones, sont prescrites des mesures d'urbanisme telles que la maîtrise des rejets d'eaux pluviales et usées. Des mesures constructives telles que l'adaptation des fondations au contexte géologique peuvent également être préconisées.

Le PPR est consultable en Mairie.

Si l'État et les communes ont des responsabilités dans le domaine de la protection et de la prévention, les particuliers peuvent contribuer à se protéger efficacement et diminuer leur propre vulnérabilité. Pour cela, il est primordial que chacun connaisse au préalable les phénomènes auxquels il est exposé, en s'informant sur leur description, l'évènement possible et les dommages potentiels

Consignes de sécurité :

- les bons réflexes -

Les bons réflexes

Avant le mouvement de terrain :



* Tenez vous informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).

Pendant le mouvement de terrain :



- * Évacuez au plus vite latéralement.
- * Ne revenez pas sur vos pas.
- * N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Après le mouvement de terrain :



- * Évaluez les dommages et renseignez vous auprès de votre assureur.
- * Informez les autorités.

Le risque tempête

Définition

L'aléa météorologique présente différents visages, dont certains peuvent se conjuguer : les vagues de chaleur ou de froid, la sécheresse, les précipitations intenses ou caractérisées par des cumuls importants (sous forme de pluie, neige ou grêle), la foudre, ainsi que les divers phénomènes de vents violents.

*Parmi ces derniers, **les tempêtes** affectant nos régions tempérées, bien qu'en général sensiblement moins dévastatrices que les phénomènes touchant les zones intertropicales, peuvent être à l'origine de pertes importantes en biens mais aussi en vies humaines.*

Les dommages causés par les tempêtes en Europe s'élèvent à plusieurs dizaines de morts et des centaines de millions d'euros par an. L'ampleur de ces dégâts s'explique par l'étendue des zones touchées par un même phénomène, ainsi que par les difficultés persistantes dans la prévision de son intensité et dans l'information de la population.

A BRACON

Le risque " tempête " concerne l'ensemble de l'Europe, et en premier lieu le nord du continent situé sur la trajectoire d'une grande partie des perturbations atmosphériques. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord du territoire, et surtout sur l'ensemble des zones littorales.

Le territoire de la commune de BRACON peut être touché par des tempêtes comme cela a été le cas en décembre 1999.

Si votre département est orange	Si votre département est rouge
	
VENT FORT	
* Risque de chutes de branches et d'objets divers. * Risques d'obstacles sur les voies de circulation. * Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés. * Limitez vos déplacements	* Risque de chutes d'arbres et d'objets divers. * Voies impraticables * Evitez les déplacements
FORTES PRECIPITATIONS	
* Visibilité réduite. * Risque d'inondations. * Limitez vos déplacements. * Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur route inondée.	* Visibilité réduite. * Risque d'inondations important. Evitez les déplacements. * Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture.
ORAGES	
* Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. * Ne vous abritez pas sous les arbres. * Limitez vos déplacements.	* Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. * Ne vous abritez pas sous les arbres. * Evitez les déplacements.
NEIGE / VERGLAS	
* Route difficile et trottoirs glissants * Préparez votre déplacement et votre itinéraire * Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière	* Route impraticable et trottoirs glissants. * Evitez les déplacements. * Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière

Prévention :

La difficulté pour **Météo France**, qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation du phénomène.

Consignes de sécurité

Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des **cartes de vigilance** qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis (description de l'événement, conseils, heure du bulletin suivant) et diffusés par la presse locale et les médias (voir conseils page précédente)

- **Les bons réflexes** -

Avant la tempête :



- * Rentrez les bêtes ainsi que le matériel et les objets susceptibles d'être emportés.
- * Arrêtez les chantiers, mettez les grues en girouette et rassemblez le personnel.
- * Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.

Pendant la tempête :



- * Soyez informés en écoutant la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 1852 m).

- * Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.



- * Déplacez vous le moins possible.

Après la tempête :

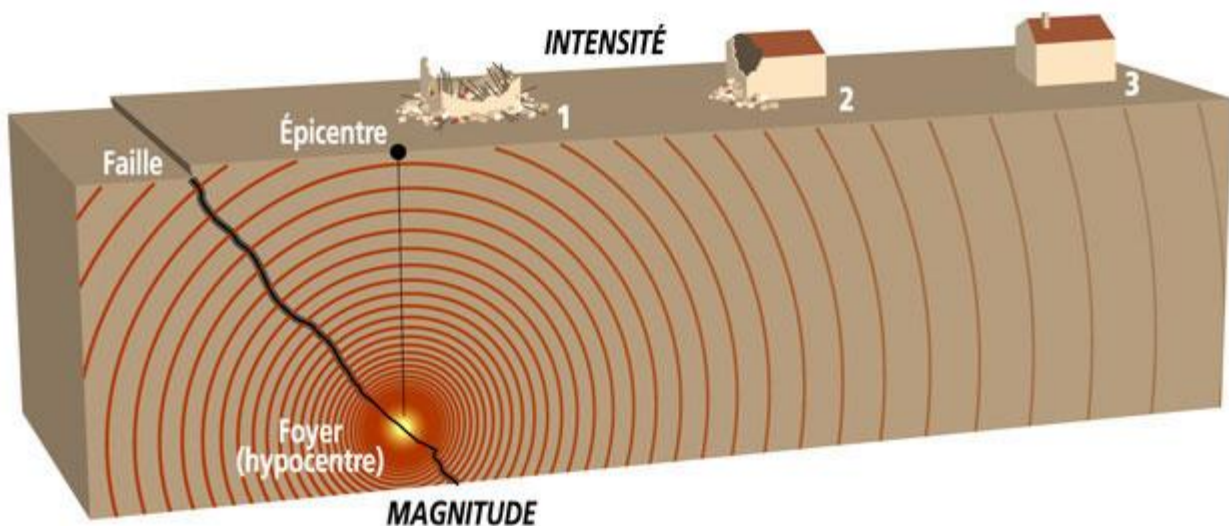


- * Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- * Ne montez ni sur les toits et ni dans les arbres fragilisés.
- * Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

Le risque sismique :

Définition :

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. La France n'échappe pas à la règle, puisque l'aléa sismique peut être très faible à moyen en métropole, la politique française de gestion de ce risque est fondée sur la prévention : information du citoyen, normes de construction (afin que les bâtiments ne s'effondrent pas pendant un séisme), aménagement du territoire, amélioration de la connaissance de l'aléa et du risque sismique, surveillance sismique, préparation des secours et prise en compte du retour d'expérience des crises.



Les séismes :

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la **tectonique des plaques**. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques.

Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors accumulée le long de la faille. Lorsque la limite de résistance des roches est atteinte, il y a brusquement rupture et déplacement brutal le long de la faille, libérant ainsi toute l'énergie accumuler des fois pendant des milliers d'années. Un séisme est donc le déplacement instantané de part et d'autre d'une faille suite à l'accumulation, au fil du temps, de forces au sein de la faille. Après la secousse principale, il y a des **répliques**, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa **magnitude et son intensité**.

Le séisme est caractérisé par :

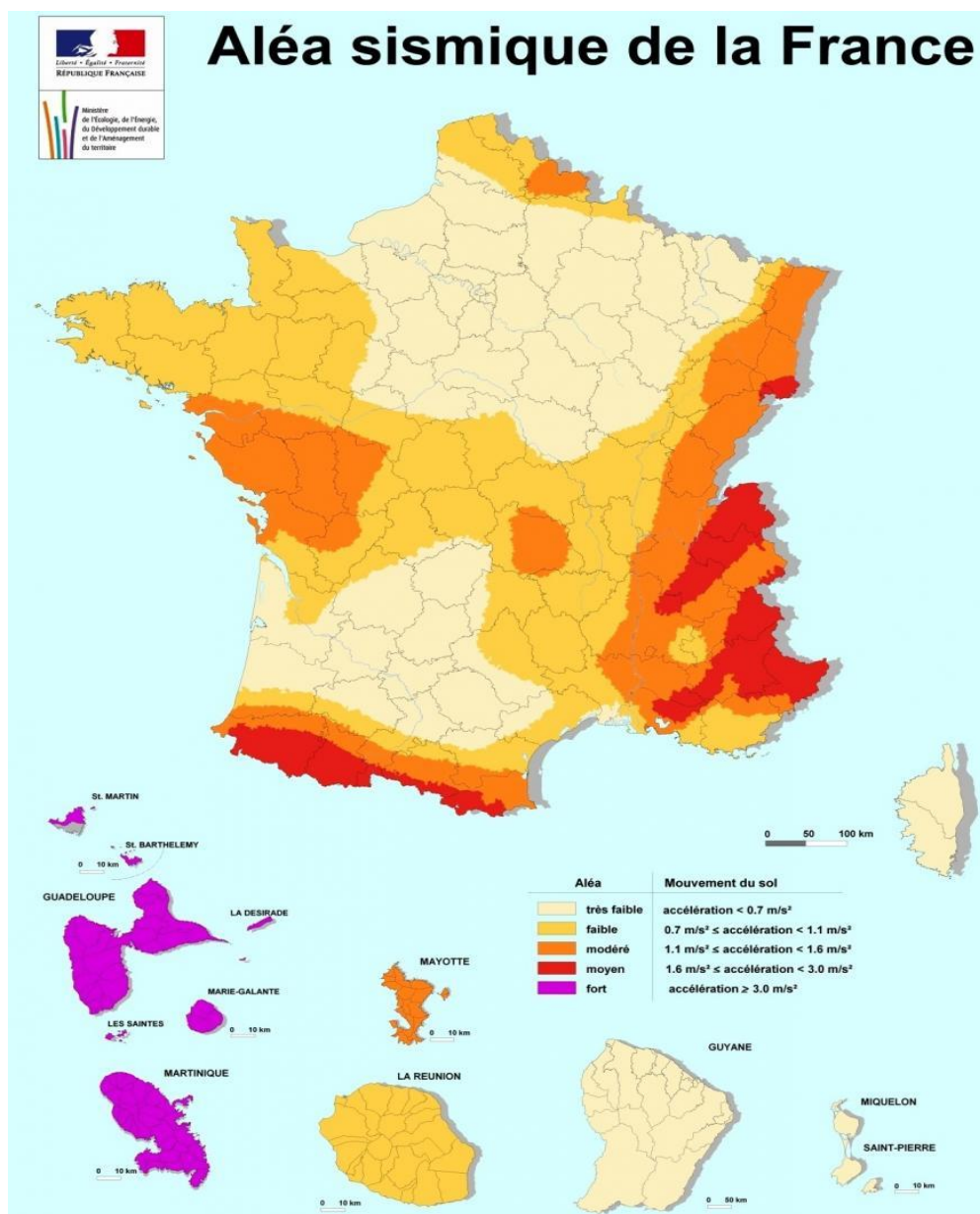
- sa **magnitude**, c'est-à-dire la mesure de l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle ouverte de Richter ;
- son **intensité**, c'est-à-dire la mesure subjective des dégâts provoqués en un lieu donné

par rapport à la distance au foyer. Elle est mesurée par l'échelle croissante EMS 98, comprenant 12 degrés, et adoptée par les pays européens.

En résumé, lorsque l'intensité :

- est comprise entre I et V : des secousses se font sentir, aucun dégât ;
- est comprise entre VI et VIII : des dommages apparaissent ;
- dépasse VIII : elle devient destructive, jusqu'à être catastrophique au niveau XII.

Les aléas :



Une nouvelle carte du zonage sismique

Une nouvelle carte du zonage sismique français a été élaborée. Issue des avancées de la connaissance scientifique en sismologie depuis 20 ans, elle contribuera à améliorer la prévention de ce risque pour un plus grand nombre de personnes. De nouvelles zones ont été identifiées, notamment dans le Nord et le Grand Ouest, reflétant une meilleure connaissance de la sismicité locale. Des modifications des niveaux et des extensions des zones de sismicité concernent également des régions déjà reconnues sismiques, comme les Pyrénées, les Alpes, la Provence ou l'Alsace.

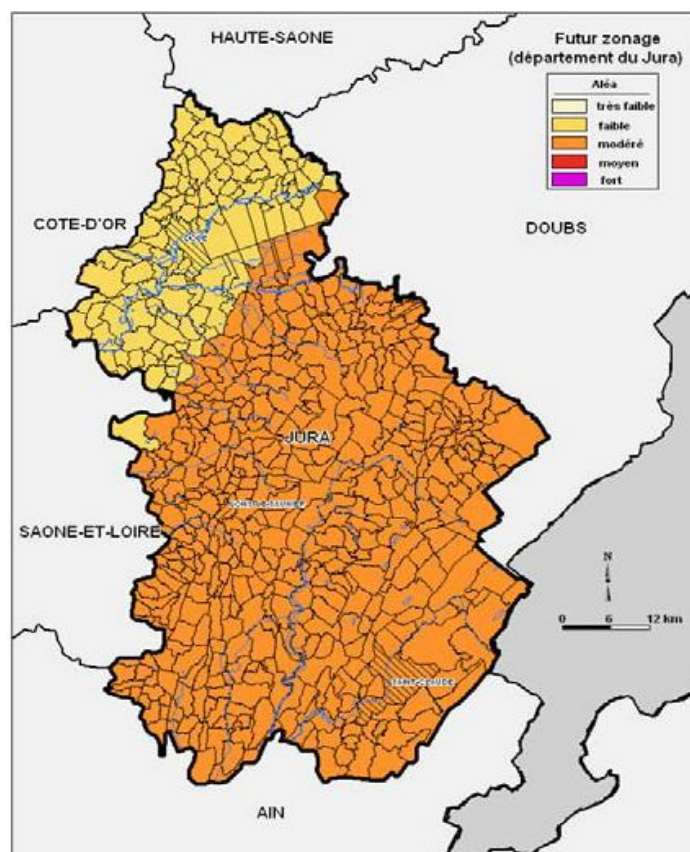
**A partir du 1er mai 2011, 60 % des communes françaises sont situées en zones de sismicité 2 à 5, contre 14 % dans l'ancien zonage.
25 % des communes sont concernées par les règles parasismiques pour les maisons individuelles.**

A compter du **1er mai 2011**, pour l'application des mesures de **prévention du risque sismique** aux **bâtiments, équipements et installations** de la classe dite "à risque normal", le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante, conformément à l'[article R563-4](#) du Code de l'environnement, issu du [décret \(n°2010-1254\)](#) du 22 octobre 2010 :

- Zone de sismicité 1 - très faible
- Zone de sismicité 2 - faible
- Zone de sismicité 3 - modérée
- Zone de sismicité 4 - moyenne
- **Zone de sismicité 5 - forte**

Dans le Jura :

Concernant plus particulièrement le département du Jura, les avancées scientifiques ont conduit à un redécoupage de l'aléa de la manière suivante :

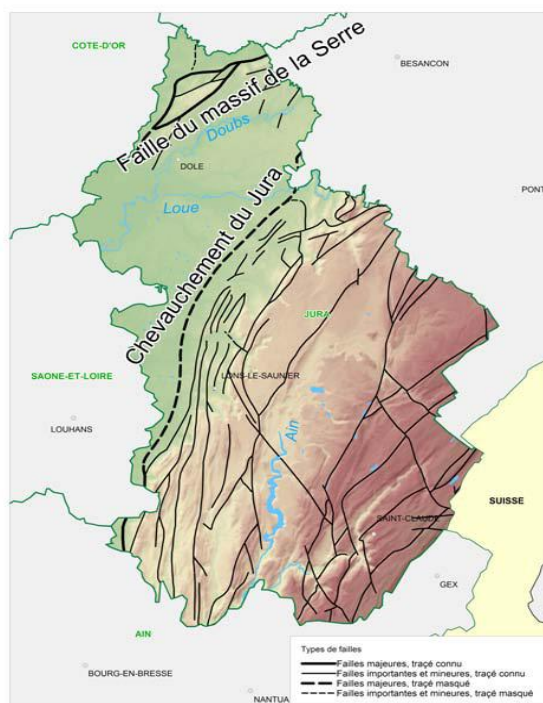


Depuis le moyen âge, le département du Jura a subi plusieurs séismes importants. La base de données SisFrance (www.sisfrance.net) des intensités observées en France lors des séismes historiques répertorie presque 50 séismes ressentis dans le département du Jura, 19 séismes sont recensés si on ne considère que les séismes ressentis avec une intensité supérieure ou égale à V sur l'échelle MSK, ce qui correspond à une secousse forte largement ressentie qui réveille les dormeurs.

Cartographie des failles connues dans le Jura :

Plusieurs failles sont connues dans le département du Jura. On citera notamment les failles principales suivantes :

La faille du massif de la Serre, également nommé accident de l'Ognon au Nord de Dole, et le chevauchement du Jura, qui limite l'extrémité Ouest du massif entre les départements de l'Ain et le Doubs.



A BRACON :

Suite au nouveau zonage sismique français entré en vigueur au 1er mai 2011, la commune de BRACON se trouve située dans une zone reconnue de sismicité 3 - « modérée »

La prévention :

Le droit à l'information générale sur les risques majeurs s'applique. Chaque citoyen doit prendre conscience de sa propre vulnérabilité face aux risques et pouvoir l'évaluer pour la réduire. Pour cela, il est primordial de se tenir informé sur la nature des risques qui nous menacent, ainsi que sur les consignes de comportement à adopter en cas d'événement et les actions à conduire, **comme la prise en compte des règles de construction parasismiques** (site du MEDDTL, prim.net, mairie, services de l'État).

L'application des règles de construction parasismique :

Lors de la demande du permis de construire pour les bâtiments où la mission PS est obligatoire, une attestation établie par le contrôleur technique doit être fournie. Elle spécifie que le contrôleur a bien fait connaître au maître d'ouvrage son avis sur la prise en compte des règles parasismiques au niveau de la conception du bâtiment.

A l'issue de l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage doit fournir une nouvelle attestation stipulant qu'il a tenu compte des avis formulés par le contrôleur technique sur le respect des règles parasismiques.

Les consignes de sécurité :

Les consignes générales s'appliquent et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque sismique. La première consigne est de veiller à ce que les bâtiments dans lesquels nous pénétrons sont bien construits de manière parasismique en zone sismique. Ce n'est pas le séisme qui tue, c'est l'effondrement des bâtiments mal conçus et mal construits.

Consignes spécifiques au risque sismique :

AVANT

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de groupement familial.

PENDANT

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...) ;
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).

-Les bons réflexes-

RISQUE SISMIQUE

PENDANT
Protégez-vous la tête avec le bras

à l'intérieur  abritez-vous sous un meuble solide

à l'extérieur  éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

Si vous êtes en voiture restez-y

APRES



Fermez le gaz et l'électricité.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.
Ne prenez pas l'ascenseur.



Écoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



25

Numéros utiles

Mairie : 03.84.73.20.71

Gendarmerie de Salins-Les-Bains : 03.84.73.11.54

Pompier : 18

SAMU : 15

DDT : 03.84.86.80.00

Conseil Général : 03.84.87.33.00

Préfecture (SIDPC) : 03.84.86.84.60

Numéro d'urgence nationale : 112